

Référentiel de la certification

« Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé »

Objectif de la certification :

Les professionnels de soins primaires dits de proximité sont impactés par les profondes mutations du système de santé liées à la démographie populationnelle, l'épidémie de maladies chroniques, les inégalités d'accès aux soins, les modifications des prises en charge hospitalières avec le virage ambulatoire et la pénurie médicale. Dans ce contexte, les professionnels de la santé se regroupent au sein de structures déclarées auprès des ARS¹ (MSP², CDS³) dans le but d'assurer, en co-animation et coordination, des plans personnalisés de coordination en santé (PPCS) au regard du projet de santé déposé à l'ARS.

La certification s'adresse aux masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers, médecins intégrés dans une structure coordonnée de santé existante ou une structure à créer.

La certification poursuit les objectifs suivants :

- Apporter à chacun des outils adaptés à l'exercice de collaboration pluriprofessionnelle pour leur permettre d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, en complément des compétences techniques qui relèvent de leur métier
- Transformer des compétences spécifiques professionnelles en des compétences mutualisables, avec l'objectif de garantir un travail plus efficace et d'apporter une meilleure réponse vis-à-vis du projet de santé.
- Formaliser des plans personnalisés de coordination en santé (PPCS), coordonnés et accompagnés en accord avec le médecin traitant et en lien avec les autres professionnels en vue d'assurer la continuité des prises en charge sociales et médicales complexes
- Apporter du sens et du cadre dans la coordination pluriprofessionnelle en vue d'une complémentarité des savoirs et des compétences professionnelles et d'une collaboration plus efficace et pérenne
- Répondre aux besoins de santé publique nationale promus par les ARS

¹ Agences Régionales de Santé

² Maison de Santé Pluriprofessionnelle

³ Centre De Santé

Référentiel de la certification

« Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé »

REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>C1- Se positionner sur un projet de santé, en vérifiant la complémentarité des compétences des différents professionnels au sein d'une équipe en structure pluriprofessionnelle, pour formaliser un projet conforme aux exigences de l'ARS</p>	<p>M1 Étude de cas d'une fiche de poste descriptive en tant que membre de la structure pluriprofessionnelle dans le cadre de la formalisation d'un projet de santé ciblé</p>	<p>c1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences à mettre à contribution sur les projets de soins en coordination pluriprofessionnelle (champ de compétences, domaine d'expertise...) sont identifiées. Les concordances et manquements entre les qualités et compétences requises par le projet professionnel de santé (éducation thérapeutique du patient, interventions préventives, pathologies chroniques...) et ses propres qualités et compétences professionnelles sont identifiés. - Les écarts de progression sont identifiés et les actions à mettre en œuvre sont définies. - Le projet professionnel prend en compte les objectifs du projet de santé définis par l'ARS, au niveau régional et les dispositifs d'appui à la coordination (organisationnel, juridique, financier).

Référentiel de la certification

« Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé »

<p>C2 - Analyser les besoins, attentes et les problématiques d'un patient ou d'une population-cible dans un cadre pluriprofessionnel, à partir des données psycho-sociales, médicales et des informations recueillies auprès du patient ou du groupe, afin d'élaborer le plan personnalisé de coordination en santé</p>	<p>M2 Mise en situation à travers un jeu de rôle de 3 personnes (candidat en tant que professionnel, autre professionnel et patient) portant sur l'évaluation multidimensionnelle d'une situation patient dans le cadre de la formalisation du plan personnalisé de coordination en santé</p>	<p>c2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recueil d'informations (habitude de vie, ressources environnementales, familiales, financières...), des données psycho-sociales et médicales est réalisé, à partir de questions posées au patient. Les données sont retranscrites dans le dossier du patient qui s'appuie sur le Plan personnalisé de coordination en santé PPCS⁴ selon trois volets : soins (bilan de santé médical, infirmier, kiné, pharmacien), aides (sociales), accompagnement (professionnels assurant le soutien relationnel). - Les objectifs sont fixés avec le patient au regard des attentes et des besoins préalablement identifiés et en concordance avec les objectifs identifiés par les autres professionnels de santé et du social de l'équipe pluriprofessionnelle. - Les objectifs permettent de planifier les actions à mettre en œuvre par le patient et l'équipe pluriprofessionnelle. - Les objectifs tiennent compte des valeurs, des attentes et des choix éclairés de la personne et de son entourage.
---	---	--

⁴ Le Plan personnalisé de coordination en santé est un outil de coordination générique pour l'ensemble des acteurs de la santé. Il vise à améliorer le parcours de santé de l'utilisateur. Il planifie et personnalise les prises en charge complexes. Il favorise le développement d'une culture de la coordination, en matérialisant les bonnes pratiques collectives autour des situations complexes, et en encourageant leur diffusion. Il est recommandé par l'HAS (Haute Autorité de Santé).

Référentiel de la certification

« Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé »

C3 - Suivre le ou les plans personnalisés de coordination en santé d'un patient ou population cible, à partir d'indicateurs de santé et sociaux, afin d'assurer une cohérence de la coordination et une qualité des prises en charge

M3

Mise en situation à travers un jeu de rôle portant sur l'analyse de l'évolution d'une situation complexe d'un patient
 (candidat en tant que professionnel, et autres professionnels de santé), à partir de l'outil PPCS

c3

- La planification réalisée sur l'année, en coordination avec les autres professionnels de santé et le patient, permet de garantir la continuité de la prise en charge complexe du patient.
- Le suivi personnalisé est assuré à partir d'indicateurs évaluables des personnes en difficultés : gravité de l'état de santé ou social, syndrome de fragilité, vulnérabilité, perte d'autonomie, augmentation des facteurs de risque, nombre d'hospitalisations, évaluation des prises médicamenteuses, risques concernant les traitements médicamenteux, risques liés aux troubles de la mobilité.
- A partir de l'analyse des indicateurs, les signes d'alerte sont identifiés avec des mesures préventives proposées au patient en vue de la résolution des problématiques de santé.
- Lorsque les objectifs ont été atteints, la clôture du PPCS est formalisée par une fiche de synthèse de situation comportant : le bilan de santé et social, le projet de vie, les priorités et difficultés de la personne.

Référentiel de la certification

« Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé »

<p>C4 - Mettre en place des modalités de travail protocolisées et pluriprofessionnelles, en s'appuyant sur les recommandations professionnelles des sociétés savantes, afin de sécuriser et d'améliorer la qualité des parcours de soin et santé et des process internes à la structure pluriprofessionnelle</p>	<p>M4 Étude de cas portant sur l'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel en lien avec sa pratique</p>	<p>c4 - Une veille est réalisée à partir de sources bibliographiques et documentaires variées (newsletters, revues scientifiques...) illustrant les écrits professionnels en vue de développer une culture d'apprentissage continue et une réponse immédiate aux besoins prioritaires sur le plan national. - Les pratiques professionnelles sont formalisées sous forme de protocoles (problème de santé, gestion des risques, objectif, intervention pluriprofessionnelle, suivi) afin de correspondre aux besoins des ARS et sur la base de la veille réglementaire.</p>
<p>C5 - Planifier et conduire les réunions avec l'équipe pluriprofessionnelle, en utilisant des outils de gestion de groupe et des techniques de communication, afin de développer et maintenir un cadre de travail collaboratif performant et efficace</p>	<p>M5 Mise en situation à travers un jeu de rôle dans le cadre d'une réunion portant sur la gestion de conflit entre deux professionnels de santé d'une structure pluriprofessionnelle en désaccord sur l'objectif partagé d'une situation clinique.</p>	<p>c5 - Des réunions de coordination pluriprofessionnelle sont organisées en cadrant l'objet de réunion avec un ordre du jour, des moyens logistiques et matériels, une animation prévoyant la régulation les échanges, un compte rendu structuré en termes de prise de décision associé à un échéancier. - Une concertation est réalisée pour sélectionner les outils de transmission (système d'information partagé, messagerie sécurisée). - La gestion des conflits s'appuie sur la méthode de négociation des 3 « c » (consultation, confrontation, concrétisation). - La méthodologie de gestion de projet sous ses 4 phases (conception, planification, réalisation, évaluation) et la démarche analytique QQQCP sont appliquées en vue de garantir la performance de l'équipe pluriprofessionnelle en termes de qualité de travail et de délais.</p>